



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024

Les concours externe et interne d'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ont été organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

I - CALENDRIER ET CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 3 octobre au 16 novembre 2023
Période de retrait des dossiers	Du 3 octobre au 8 novembre 2023
Date limite de retour des dossiers	Le 16 novembre 2023
Epreuve écrite d'admissibilité	Le 14 mars 2024
Réunion de jury d'admissibilité	Le 14 mai 2024
Epreuve facultative de langue	Le jeudi 30 mai 2024
Epreuve facultative juridique	Le vendredi 31 mai 2024
Epreuves d'admission (Entretien et bureautique)	Les 4, 10, 11, 18, 19 et 20 juin 2024
Réunion de jury d'admission	Le 21 juin 2024

B - Nombre de postes

Le nombre total de postes mis aux concours est fixé à **52** répartis comme suit :

	Nombre de postes
Concours externe	32
Concours interne	20
Total	52

C - Conditions d'accès

Le **concours externe** est ouvert, pour **40 % au moins** des postes mis aux concours aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, en application des dispositions du chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007. Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports.

Le **concours interne** est ouvert, pour **40 % au plus** des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

II - CANDIDATS

A - Inscription et admission à concourir

335 candidats se sont préinscrits à ces concours entre le 3 octobre et le 8 novembre 2023.

Sur les 258 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 2 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions requises.

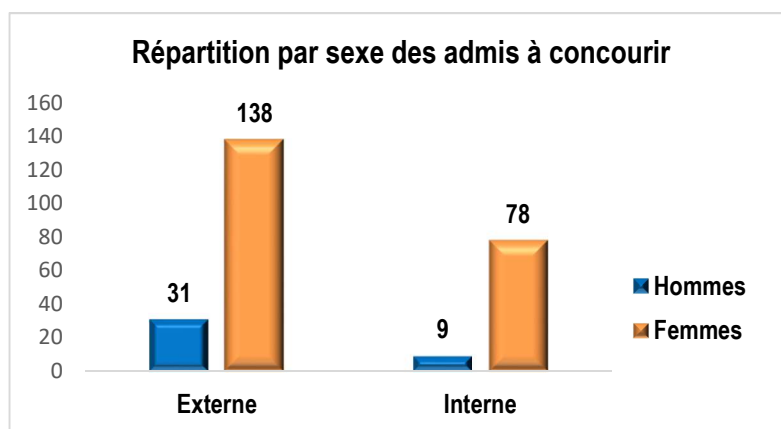
256 candidats ont ainsi été admis à concourir, selon la répartition suivante, et convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité organisées le 14 mars 2024.

Concours externe	Concours interne
169	87

B - Origine géographique

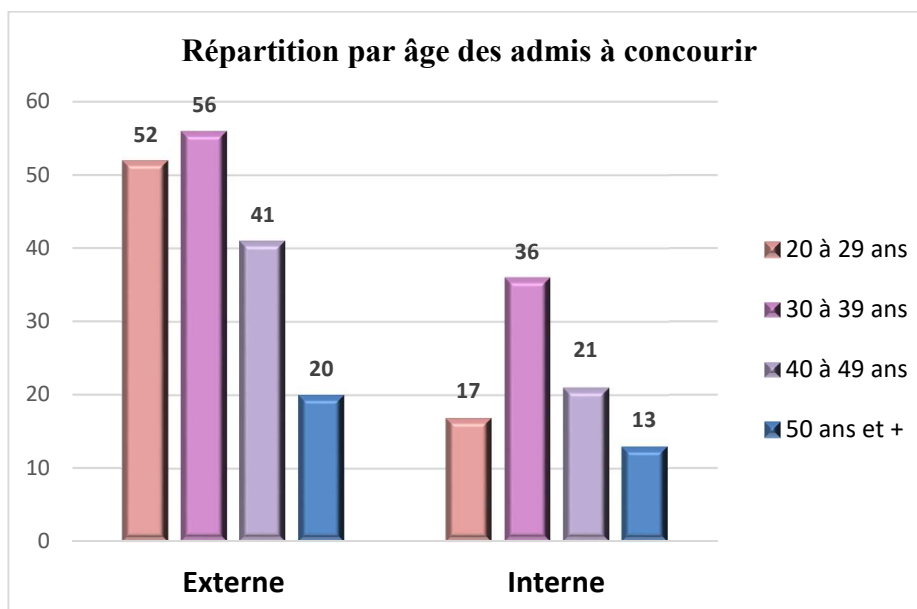
Département	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Aisne	2	249 soit 97 % des convoqués domiciliés dans la région Hauts de France
Nord	6	
Oise	2	
Pas-de-Calais	9	
Somme	230	
Départements hors région Hauts de France	7	7 soit 3 % des convoqués domiciliés hors région Hauts de France

C - Répartition hommes-femmes



On peut noter la représentation majoritaire des femmes dans ce concours (84 %).

D - Tranches d'âge



L'âge moyen des admis à concourir est de 37 ans.

III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A - Nature des épreuves

L'article 3 du décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixe la nature des épreuves d'admissibilité des concours pour le recrutement des Adjointes administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe.

Les intitulés réglementaires des épreuves écrites d'admissibilité du **concours externe** et du **concours interne** sont les suivants :

« Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et

grammaire.
(Durée : une heure trente, coefficient 3)

2° L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.
(Durée : une heure, coefficient 3). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

B - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 14 mars 2024 dans l'Espace Marquenterre à MEGACITE à Amiens (80) et au Centre de Gestion de la Somme pour les candidats en situation de handicap ayant demandé un aménagement d'épreuve.

Un total de 8 candidats en situation de handicap ont bénéficié d'un aménagement d'épreuve.

Sur les 256 candidats admis à concourir, **189 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d'absentéisme de 26,17 %, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	169	118	30,18 %
Concours interne	87	71	18,39 %
Total	256	189	26,17 %

C - Notation des épreuves écrites

5 intervenants ont participé à la double correction des épreuves écrites, dont les résultats sont les suivants :

Epreuve de français :

Concours	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Externe	118	14,51	19,00	9,25	0	0
Interne	71	14,28	18,75	8,00	0	0

Epreuve de tableau numérique :

Concours	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Externe	118	9,64	16,5	1,75	1	18
Interne	71	10,39	19,13	1,00	0	6

D - Admissibilité des candidats

La réunion du jury d'admissibilité s'est déroulée le 14 mai 2024.

Après examen des résultats des épreuves écrites et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours externe et au concours interne à 12,00/20,
- de déclarer admissible un total de 103 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
12,00/20	61	12,00/20	42

IV - EPREUVES D'ADMISSION

A - Nature des épreuves

Les libellés réglementaires des épreuves d'admission du concours externe et du concours interne sont les suivants :

« Les épreuves d'admission comprennent :

- 1° Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (Durée : quinze minutes ; coefficient 3).
- 2° Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (Durée : quinze minutes ; coefficient 1).
- 3° Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :
 - a) Une épreuve écrite de langue vivante étrangère (Durée : une heure ; coefficient 1). Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

- b) Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :
- a) Notions générales de droit public,
 - b) Notions générales de droit de la famille,
 - c) Notions générales de finances publiques.
- (Durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à chacune des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Les points excédant la note 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

B - Déroulement

L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère s'est déroulée le jeudi 30 mai 2024 à Saleux dans la salle Espace Eugène Viandier. Sur les 27 candidats convoqués, 25 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 7,4 %.

EPREUVE	EXTERNE		INTERNE	
	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents
Anglais	14	12	8	8
Espagnol	1	1	2	2
Italien	1	1		
Russe			1	1
TOTAL	16	14	11	11
Pourcentage d'absentéisme	12,50 %		0 %	

L'épreuve orale facultative sur les domaines du droit public, du droit de la famille et des finances publiques se sont déroulées le vendredi 31 mai 2024 au Centre de gestion de la Somme à Amiens. Sur les 21 candidats convoqués, 20 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 4,76 %.

EPREUVE	EXTERNE		INTERNE	
	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents
Droit public	2	2	3	3
Droit de la famille	3	3	7	7
Finances publiques	5	4	1	1
TOTAL	10	9	11	11
Pourcentage d'absentéisme	10,00 %		0 %	

L'épreuve d'entretien et l'épreuve de bureautique se sont déroulées sur 6 jours au Centre de gestion de la Somme à Amiens, les mardi 4, lundi 10, mardi 11, mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 juin 2024. Sur les 103 candidats convoqués, 98 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 4,85 %.

EPREUVE	EXTERNE		INTERNE	
	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents
Entretien	61	56	42	42
Bureautique	61	56	42	42
Pourcentage d'absentéisme	8,20 %		0 %	

C - Notation des épreuves d'admission

Les résultats de ces épreuves sont les suivants :

- Epreuve facultative de langue :

Concours externe	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes supérieures à 10 / 20
Anglais	12	15,14	18,88	7,25	11
Espagnol	1	18,25	18,25	18,25	1
Italien	1	19,00	19,00	19,00	1
TOTAL	14				13

Concours interne	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes supérieures à 10 / 20
Anglais	8	13,49	18,13	3,25	7
Espagnol	2	14,44	17,88	11,00	2
Russe	1	7,50	7,50	7,50	0
TOTAL	11				9

- Epreuve facultative juridique :

Concours externe	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes supérieures à 10 / 20
Droit public	2	7,50	9,00	6,00	0
Droit de la famille	3	10,33	15,00	7,00	1
Finances publiques	4	14,00	17,00	8,00	3
TOTAL	9				4

Concours interne	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes supérieures à 10 / 20
Droit public	3	4,33	5,00	4,00	0
Droit de la famille	7	14,50	19,50	6,00	5
Finances publiques	1	6,00	6,00	6,00	0
TOTAL	11				5

- Epreuve d'entretien :

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes éliminatoires
Concours externe	56	9,88	19,50	1,00	14
Concours interne	42	9,69	17,00	2,00	3
TOTAL	98				17

- Epreuve de bureautique :

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes éliminatoires
Concours externe	56	10,49	20,00	5,00	0
Concours interne	42	10,85	20,00	5,00	0
TOTAL	98				0

D - Admission des candidats

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours les listes d'admission au concours externe et au concours interne.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 21 juin 2024. Après examen des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admission aux concours externe et interne respectivement à 12,25/20 et 12,68/20,
- de déclarer admis un total de 52 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis
12,25/20	32	12,68/20	20

Soit un total de 52 candidats admis

Amiens, le 7 août 2024